

Réponse de suivi fournie au comité le 23 octobre 2018 par l'Alliance canadienne du commerce agro-alimentaire, à la suite de sa comparution devant le comité sur le projet de loi C-79, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste entre le Canada, l'Australie, le Brunéi, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam :

Nous prions instamment le Canada d'être parmi les six premiers pays à ratifier cet accord commercial et à profiter de la première série de réductions des droits. Il est important de comprendre que, si le Canada n'était pas parmi les six premiers États à ratifier le PTPGP, il n'en résulterait pas le statu quo, mais plutôt une diminution inutile de la compétitivité du Canada dans la région vitale de l'Asie-Pacifique :

- **Bœuf** : actuellement, le Vietnam prélève des droits de 20 % sur le bœuf canadien. Si nous mettons en œuvre le PTPGP en décembre 2018, les droits seront de seulement 6,6 % en 2019, et ils seront nuls en 2020. Par contre, si nous ne mettons pas l'accord en œuvre d'ici le 31 décembre prochain, nous paierons des droits de 13,3 % en 2019, et les autres réductions seront retardées d'un an. Par ailleurs, le gouvernement japonais examine chaque trimestre le volume des importations de bœuf et détermine s'il doit imposer une mesure de sauvegarde. Or, les pays qui ont un ALE avec le Japon sont exemptés de la hausse des droits. Quand le Japon mettra en œuvre le PTPGP et que la Nouvelle-Zélande et le Mexique obtiendront comme l'Australie le nouvel accès préférentiel au Japon pour les produits de bœuf, les importations japonaises de bœuf pourraient augmenter et déclencher l'application de la protection au titre de la nation la plus favorisée (NPF), comme l'ont fait l'année dernière les importations découlant de l'ALE entre l'Australie et le Japon. C'est donc dire que, si le Canada reporte la mise en œuvre du PTPGP, nous prolongerons non seulement notre situation de désavantage au regard des droits, mais aussi notre risque accru de subir la mesure de protection du Japon au titre de la NPF.
- **Orge** : l'accord de libre-échange (ALE) actuel entre l'Australie et le Japon a déjà coûté à nos cultivateurs d'orge des ventes de 250 000 tonnes pendant chacune des deux dernières années. Ces pertes ne feront qu'empirer si nous ne ratifions pas le PTPGP.
- **Canola** : nos exportations d'huile de canola au Japon sont soumises à des droits plus élevés que celles de l'Australie, en raison de l'ALE signé par ce pays avec le Japon. Actuellement, notre désavantage est de 7 %, et il passera à 9 % le 1^{er} avril 2019. L'industrie s'attend à ce que, à cette date, les droits appliqués par le Japon à l'huile de canola australienne seront assez bas pour encourager une hausse des expéditions, ce qui mènera à une lutte tarifaire que le Canada perdra. Résultat : une érosion de nos exportations de graines de canola au Japon, lesquelles se chiffrent actuellement à 1,4 milliard de dollars, et une occasion gâchée d'accroître nos exportations de produits à valeur ajoutée.
- **Presque toutes nos exportations de soja et de produits du soja**, qui se chiffrent à 425 millions de dollars, ont pour destination des pays du PTPGP avec lesquels nous n'avons pas conclu d'ALE. Si l'Australie fait partie de la première vague d'États à ratifier le PTPGP, mais pas le Canada, la compétitivité des producteurs de soja canadiens s'en ressentira.
- **Les aliments et produits de consommation canadiens** comme les pains et pâtisseries, les aliments congelés, les pommes de terre préparées, les céréales traitées, les produits de légumineuses à graines et le chocolat et la confiserie continueraient de faire l'objet de droits élevés dans les pays du PTPGP comme le Japon, la Malaisie et le Vietnam, alors que nos concurrents profiteraient de droits réduits ou nuls.